

Monsieur Loïc ROUEIL
Conseiller Municipal de la commune de Chemazé
Tel : 0243702154

OR 1/2

Annexe au PV
du 26 Mai 2020

A Chemazé le 9 Juin 20

Monsieur le maire
Madame la secrétaire de la séance du conseil municipal,
Madame la secrétaire générale de la mairie.



Objet : PV de la séance du conseil municipal du mardi 26 mai 2020,
Demande de modification de son contenu,
Justification de mon refus de valider le dit-PV, en cas de non-prise en compte de ces remarques

J'ai pris connaissance du contenu du PV cité en objet ; Je vous demande de modifier son contenu, sur les points qui suivent ; Cette demande s'appuie sur l'enregistrement "audio" que j'ai réalisé et que je tiens à votre disposition, si vous le souhaitez.

Point *0* : Déclaration préalable de Loïc ROUEIL.

Demande de modification du PV sur ce point :

Le PV que vous avez rédigé se limite à retranscrire :

Monsieur ROUEIL déclare qu'il enregistrera toutes les séances du conseil municipal.

→ *Je vous demande de réintroduire dans la version finale du PV, l'argumentation ci-après, que j'ai exposée en public pour justifier ces enregistrements "audio".*

****Au cours du mandat passé, avec l'accord de Hervé ROUSSEAU et des 4 autres adjoints, le contenu des PV des séances du conseil municipal étaient systématiquement déformé au profit du maire et aux détriments des autres intervenants critiques, donc à mon égard en particulier.**

****Le seul moyen, simple pour contrer cette situation a été d'enregistrer les séances du conseil municipal.**

****N'ayant pas l'assurance que cet état d'esprit aurait changé avec le changement de mandat, compte tenu que nous avons affaire aux mêmes personnes, je vous indique que je vais enregistrer la présente séance, ainsi d'ailleurs que celles à venir où je serais présent.**

****J'espère malgré tout que cette façon de faire deviendra vite inutile, mais la solution ne peut venir que de votre volonté de respecter le sens des propos tenus publiquement.**

Je vous demanderais de noter que cette situation durera tant que ces PV ne seront pas sincères.

Point *ELECTION DU MAIRE*

Demande de modification du PV sur ce point :

Intervention de Loïc ROUEIL :

Loïc ROUEIL se porte candidat à la fonction de maire de la commune de CHEMAZE et explique les grandes lignes de son action en cas d'élection.

**** Les élections du 15 mars dernier se sont déroulées avec 2 listes de 15 candidats en situation de diriger la commune.**

**** Le résultat de ce scrutin, marqué par une forte abstention, nous a donné environ 25 % des suffrages exprimés., Cela oblige tout le monde à respecter cette volonté des électeurs, dans le fonctionnement de la gouvernance de la commune (commissions et liste d'adjoints en particulier).**

****Dans le prolongement de ces faits, je suis naturellement candidat à la fonction de "maire de la commune de CHEMAZE ; voici succinctement, comment nous pourrions fonctionner dans ce cas:**

→ **Pour moi le maire de la commune**, au sein du conseil municipal, doit avoir une stratégie et un mode de fonctionnement clair et transparent :

- * **Il doit être d'abord un animateur d'équipe**, et une force de proposition au sein de cette dernière. Par contre la décision finale est le résultat de 15 avis ; la majorité basculant sur une décision collective.
- * **Le maire doit être légaliste**. Il doit adopter un état d'esprit pour exécuter la volonté de la majorité du conseil municipal.
- * **Les décisions et actes pris au nom de la commune**, se font de façon publique et transparente. Tout ce qui est public est à disposition de tous les habitants.
- * **Derrière chaque action ou décision**, pour moi il n'y a pas le terme de "La commune", car il y a forcément une personne responsable qui doit être comptable des décisions prises. Exemple : 1 adjoint prépare un dossier d'abord en son nom, ensuite le conseil municipal vote, et cela devient un dossier porté pour la commune, par le maire.
- * **Les PV de séances respecteront scrupuleusement les avis**, propos, arguments et votes exprimés par les uns et les autres.
- * **Les habitants de CHEMAZE, outre la diffusion en toute transparence** de tous les documents publics, seront invités périodiquement à des réunions publiques, pour faire émerger des améliorations utiles au plus grand nombre d'habitants.
- * **En matière fiscale, pour moi, il ne doit pas y avoir d'augmentation** des impôts et toute autre solution devra être recherchée en priorité.
- * **Le pilotage de la commune se fera avec un fonctionnement organisé** avec des responsables clairement identifiés qui auront de vraies délégations. A contrario, dans une telle pratique, pour maîtriser l'objectif nécessaire d'efficacité, il faudra :
 - Des règles de vie communes, simples et transparente,
 - Un pilotage avec des réunions périodiques, cadrant les actions des uns et des autres.
 - Tout ce fonctionnement se faisant avec des documents et comptes-rendus écrits.

Point *DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS*.

Demande de modification du PV sur ce point :

→ Dans le paragraphe Intervention de Loic Roueil, je vous demande de préciser les propos retranscrits par le fait que j'ai exposé que de nombreuses compétences n'étaient plus dans le champ de la commune.

A ce titre j'ai cité : L'eau, l'assainissement, les déchets et ordures ménagères, et l'urbanisme.

FAIT A CHEMAZE, le vendredi 5 juin 2020

Loic ROUEIL
CONSEILLER MUNICIPAL.

DIFFUSION : Faite en sus à tous les conseillers (qui auront à valider le dit-PV lors de la prochaine séance du conseil).